

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-28

L'an deux mil vingt-trois

Le huit juin

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes LAURENT, PIERRE, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusées : Mmes BLANC, FREBAULT, PLISSONNIER

Secrétaire de séance : M. CURT

Date de Convocation : 1^{er} juin 2023

OBJET : SIEA : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AU DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les dispositifs de vidéoprotection se sont développés ces dernières années pour répondre à des objectifs précis de prévention des atteintes à la sécurité des personnes, de protection des bâtiments publics et de gestion de l'espace public. La vidéoprotection constitue l'un des outils de sécurisation des espaces publics que la Commune souhaite mettre en œuvre sur son territoire.

En attendant l'élaboration d'un marché départemental global par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), ce dernier a décidé d'accompagner les Communes en proposant :

1/ L'expertise d'un chef de projet vidéoprotection

Sa mission principale sera d'aider la Commune à s'approprier un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) « type » élaboré par le SIEA et ses Assistants à Maîtrise d'Œuvre pour ses Communes adhérentes. Ce DCE complet et adaptable aux besoins va permettre aux Communes de favoriser et cadrer la bonne utilisation des réseaux dont elles sont propriétaires (Eclairage Public, Electrification, Fibre optique...). Le second objectif de ce DCE est aussi de permettre aux Communes de pouvoir facilement et sans coût complémentaire, rejoindre le prochain marché global.

2/ L'hébergement des serveurs et des enregistreurs de vos systèmes de vidéoprotection.

Le réseau Fibre Optique Li@in et ses infrastructures sont fiables, sécurisés, parfaitement adaptés au déploiement de réseaux de vidéoprotection ; c'est pourquoi le SIEA propose aux Communes de mutualiser ces équipements. La Commune restera la seule autorité propriétaire et gestionnaire de ses données (accès, visionnage des images...).

3/ L'intégration des données cadastrales

Le service SIG du SIEA propose aux Communes de contrôler la cohérence des données cadastrales des futurs réseaux de vidéoprotection des communes et d'intégrer le récolement sur l'outil X'MAP.

Afin de cadrer cet accompagnement le SIEA et la Régie RESO-LIAin ont élaboré une convention sur laquelle le Conseil Municipal est amené à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention établie par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et la Régie RESO-LIAin, relative à l'accompagnement au déploiement d'un réseau de vidéoprotection ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférent permettant sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

